



Fédération Française de Voile
Ligue PACA
SOCIETE DES REGATES D'ANTIBES - JUAN LES PINS
SKI VOILE International 2018
Euromaster Laser

18 au 21 janvier 2018
Rond BLANC – EUROMASTER LASER

INSTRUCTIONS DE COURSE

- 1 Règles
 - 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
 - 1.3 Les règlements fédéraux et règles de classe ILCA.
- 2 Avis aux concurrents

Les avis aux concurrents seront affichés sur les tableaux officiels d'information situés devant le Bistinguo
- 3 Modifications aux Instructions de Course

Toute modification aux Instructions de Course sera affichée 2 heures avant le signal d'avertissement du jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 18h30 la veille du jour ou il prendra effet.
- 4 Signaux faits à terre
 - 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mat de pavillon situé sur le toit de la Capitainerie de PORT GALLICE.
 - 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, « 30 minutes » est remplacé par « pas moins de 20 minutes » dans signaux de course : Aperçu.
 - 4.3 Quand le pavillon B est envoyé à terre, sortie du port interdite [DP].
- 5 Programme des courses
 - 5.1 Programme
Heures des premiers signaux d'avertissement :

| | | | |
|------------------------|-------|--|-------------------|
| Le vendredi 19 janvier | 12h00 | 1 ^{er} signal d'avertissement | 3 courses maximum |
| Le samedi 20 janvier | 10h30 | 1 ^{er} signal d'avertissement | 3 courses maximum |
| Le dimanche 21 janvier | 10h30 | 1 ^{er} signal d'avertissement | 3 courses maximum |
 - 5.4 Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore au moins 5 minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
 - 5.5 Le dernier jour de la régata, aucune procédure ne débutera après 15h30.
- 6 Pavillons de classe

Laser Radial Pavillon vert avec logo Laser
Laser Standard Pavillon blanc avec logo Laser

7 Zones de course

La zone de course se situera en Baie de Juan les Pins.

La baie accueillera 3 ronds :

Rond Blanc: Euromaster

Rond Rose : Dériveurs

Rond Jaune : Dragon

8 Les Parcours

8.1 Les schémas en annexe montrent les parcours, l'ordre des marques et le coté requis de celles-ci.

8.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le Comité affichera

- Le Cap compas du premier bord du parcours.

9 Marques

9.1 La marque 1-2-3s/3p: bouées jaunes cylindriques

9.3 Les nouvelles marques, tel que prévu dans l'instruction 12.1 seront : Bouée noire

9.4 Les marques de départ et d'arrivée seront :

Marque de départ : Bateau portant pavillon orange

Marque d'arrivée : Bouée crayon jaune

11 Le Départ

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.

11.2 La ligne de départ sera entre des mats arborant un pavillon orange situés sur 2 bateaux comités.

11.3 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ durant la procédure de départ des autres courses. [DP]

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.

12 Changement de bord suivant du parcours

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau Comité signalant le changement de parcours et la marque la plus proche, en laissant la marque à bâbord et le bateau Comité à tribord. Ceci modifie la règle 28.

12.3 En cas de changement à la marque au vent, la marque 2 sera supprimée et ne sera pas remplacée.

13 L'arrivée

13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur un bateau comité et la marque d'arrivée décrite en 9.4

14 Système de pénalité

14.1 Application des règles 44.1 et 44.2. La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité de 1 tour (360°)

14.3 Application de l'annexe P des RCV

15 Temps limites

15.1 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après que le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5

| Temps limite Classe | Temps limite pour effectuer le parcours | Temps cible pour effectuer le parcours |
|------------------------|--|---|
| Laser, Laser radial | 75 minutes | 50 minutes |

15.2 Les temps cibles ne peuvent pas être sujets à réclamation.

- 16 Réclamations et demandes de réparations
- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations et les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite approprié.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- 16.3 Des avis seront affichés pas plus tard que 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont Parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local jury, situé dans la capitainerie du Port GALLICE.
- 16.4 Les avis de réclamations du Comité de Course ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1.(b).
- 16.5 Le dernier jour programmé des courses, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée
- 16.5.1 Dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision de la veille
- 16.5.2 Pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.
- 16.6 Le dernier jour programmé des courses une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.
- 17 Classement
- 17.1 Le système de points à minima de l'annexe A s'appliquera.
- 17.2 Les classements de chaque course seront établis en temps réel
- 17.3.a 1 course doit être validée pour constituer une série.
- 17.3.b Quand 1 à 2 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses,
- 17.3.c Quand 3 à 8 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 17.4.d Le nombre de courses prévues est de 8.
- 18 Règles de sécurité
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de course aussitôt que possible [DP]
- 18.3 Si le Comité de Course, soit à terre soit sur l'eau, envoie le pavillon "V" accompagné de signaux sonores répétitifs, c'est qu'il existe un état d'urgence et qu'une assistance d'urgence peut être demandée. Tous les chefs d'équipes, entraîneurs et accompagnateurs doivent se mettre à la disposition de l'Autorité Organisatrice et attendre les instructions. Si ceci se présente sur l'eau, tous les chefs d'équipes, entraîneurs et accompagnateurs doivent se mettre à l'écoute du Leader Surveillance par VHF et attendre les instructions. Dès que l'état d'urgence se termine, le Comité de Course doit immédiatement affaler le pavillon «V» et communiquer la fin de la situation d'urgence par VHF.
- 19 Remplacement d'équipier ou d'équipement
- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du Comité de Course [DP]
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable [DP]
- 20 Contrôle de jauge et d'équipement
- Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé

- 21 Publicité
Les bateaux doivent porter la publicité fournie éventuellement par l'autorité organisatrice [DP]
- 22 Bateaux officiels
Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : Flamme de la Société des régates d'Antibes et un Pavillon de couleur Blanc
- 23 Bateaux accompagnateurs
23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoires de la 1^{er} Classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le Comité de course signal un retard, un rappel général ou une annulation [DP]
- 27 Communication radio
Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux [DP]
Le Canal VHF du Rond blanc sera le canal 8.
- 28 Prix
La distribution des prix se déroulera à l'issue des régates, le dimanche soir
- 29 Décharge de responsabilité
Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant et qu'après la régata.
- 30 Assurance
Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros ou son équivalent, pour l'épreuve.
- 31 Droits à l'image
En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice, et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant et après la période de la compétition intitulée « SKI VOILE» à laquelle le coureur participe et à l'utiliser sans compensation son image sur tous les matériaux liés à la dite épreuve